

Réponse du Conseil de l'UEO à la question écrite n° 225 de Sir Frederic Bennett sur les mesures envisagées par l'UEO pour aider la résistance afghane (Londres, 29 avril 1981)

Légende: Le 29 avril 1981, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet la réponse du Conseil de l'UEO à la question de Sir Frederic Bennett, parlementaire britannique à l'Assemblée, sur les mesures envisagées ou prises par les pays membres de l'UEO pour aider la résistance afghane. En reprenant le texte du projet de réponse de la délégation française (WPM(81) 20/1), le Conseil affirme que la crise a été déclenchée par l'intervention soviétique et insiste essentiellement sur l'aide humanitaire que l'UEO peut apporter aux populations afghanes chassées de leur pays par la faim et par les combats.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Question écrite No 225 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée. Londres: 29.04.1981. C (81) 68. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1980, 01/11/1980-05/05/1981. File 202.413.999.12. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_question_ecrite_n_225_de_sir_frederic_bennett_sur_les_mesures_envisagees_par_l_ueo_pour_aider_la_resistance_afghane_londres_29_avril_1981-fr-c43c6bca-5763-4142-b9do-28e0309c474b.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (81) 68

Original français/anglais

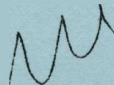
29 avril 1981

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Question écrite No 225 posée
au Conseil par un membre de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la réponse du Conseil à la question écrite No 225 posée au Conseil par Sir Frederic Bennett (cf. doc. C (81) 27).

Cette réponse, qui a été approuvée par le Conseil au cours de sa réunion du 29 avril 1981, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (81) 6, IV, 2).


9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Texte de la question écrite No 225

Le Conseil peut-il faire savoir quelles mesures les pays membres de l'U.E.O. ont prises, ou envisagent de prendre, pour venir en aide à la résistance afghane ?

Certains d'entre eux ont-ils livré, ou envisagent-ils de livrer, à des mouvements de résistance les armements dont ceux-ci ont le plus urgent besoin ?

o

o o

Réponse du Conseil

Les pays membres de l'U.E.O. reconnaissent dans la résistance du peuple afghan un facteur essentiel de la crise déclenchée par l'intervention militaire de l'U.R.S.S. Ils estiment que tout règlement politique véritable de cette crise passe par la prise en compte de cette réalité.

Naturellement, les pays membres de l'U.E.O. se sont préoccupés d'agir sur le plan où ils pouvaient le faire efficacement, c'est-à-dire dans l'organisation de l'aide humanitaire internationale aux populations afghanes chassées de leur pays par la faim et par les combats.